Municipalité
des Cèdres

Emplois – Élection municipale 2021

Vous souhaitez faire partie du personnel électoral de l'élection municipale 2021?

Le bureau de la Présidente d'élection de la Municipalité des Cèdres devra, dans le cadre du processus électoral, procéder à l'embauche de plusieurs personnes qui travailleront le jour du scrutin le 7 novembre 2021 ou le jour du vote par anticipation le 31 octobre 2021.

Faire partie du personnel électoral est l'une des meilleures manières de participer à la vie démocratique d'une municipalité tout en apportant une contribution réelle à votre communauté.

Description des postes

Vous pouvez pourvoir aux postes suivants :

- Scrutateur;
- Secrétaire du bureau de vote;
- Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO);
- Préposé à la table d'accueil informatisée;
- Membre d'une table de vérification de l'identité de l'électeur;
- Réserviste (remplaçant).

Les candidatures feront l'objet d'une évaluation selon les critères établis.

Exigences

Avant de poser votre candidature pour un poste du personnel électoral, assurez-vous de répondre aux conditions prévues par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Certaines dispositions prévues par cette loi pourraient vous empêcher de soumettre votre candidature, tel le fait que vous occupiez déjà un poste électif dans une autre municipalité.

En vertu de l'article 69 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, « est inhabile à exercer la fonction de membre du personnel électoral de toute municipalité : la personne déclarée coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse au sens de l'article 645, de la Loi sur les élections scolaires (chapitre E-2.3) ou de la Loi électorale (chapitre E-3.3) ».

Si l'un de ces postes vous intéresse, veuillez compléter le formulaire d'emploi disponible sur le site Internet de la Municipalité à https://www.ville.lescedres.qc.ca/fr/la-mairie/election-municipale/personnel-electoral et le transmettre à election@ville.lescedres.qc.ca

En raison de la complexité qu'amènent les mesures sanitaires liées à la COVID-19, nous communiquerons avec les personnes intéressées de façon électronique uniquement. Il est donc nécessaire d'indiquer votre adresse de messagerie électronique.

Une formation d'environ 2 heures est requise et obligatoire pour le personnel électoral.

Les personnes remplissant ces postes temporaires auront droit à une rémunération.